Conseil citoyen

Qu’est ce que le Conseil citoyen ?

En 2015, la ville a signé avec l’État et plusieurs partenaires un contrat de ville. Il vise à apporter une attention particulière de l’ensemble des institutions sur des quartiers dits prioritaires. À Orly, ces quartiers sont : **les Lopofa, la résidence Anotera, la rue Racine côté pair (Pierre-au-Prêtre), les Tilleuls, les Aviateurs et les Navigateurs.**

L’État souhaite associer les habitants de ces quartiers aux actions menées pour améliorer leur cadre de vie. Pour cela, il a créé une instance baptisée Conseil citoyen. Tous les thèmes de la vie quotidienne y sont abordés : **l’éducation, la solidarité, la famille, la jeunesse, l’habitat, l’emploi, l’économie et le commerce, la culture, le sport, les transports, la tranquillité publique, l’animation locale...**

Le Conseil citoyen est indépendant et uniquement composé d’habitants, de membres d’associations et de personnes travaillant dans les quartiers concernés. À terme, il disposera de son propre budget.

Les membres du Conseil citoyen

- Anabelle Alves
- Carmelet Bantsimba Tsika
- Virginie Bellard
- Taïeb Bouriachi
- Emeric Brun
- Patrick Brunet
- Jean Canet
- Lionel Caspar
- Philippe Dablanc
- Reine-Aimée Endalle Penda
- Hélène Gaydu
- Marie-Thérèse Gillard
- Karim Ouanezar
- Claudine Philippe
- Marie-Josée Soter
- Jean-Philippe Zouogbo